

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2022 PROCES-VERBAL

Nombre de membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 55

Le 14 avril 2022 à 18h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz, sous la présidence de Pauline GODET.

Date de convocation : 6 avril 2022

Secrétaire de séance : Jean Philippe BRUN

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	Pouvoir à Jean Yves COUILLOUD
Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DELPON Annie	
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	Pouvoir à Daniel PONCY
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	PONCY Daniel	
Belley	ROUX Pierre	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Béon	LE CERF Céline	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	FRATI Francis	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	
Colomieu	CUEILLE Gérald	
Contrevoz	BALASTRIER Jean-Daniel	Pouvoir à Marc BUET
Conzieu	JANET Guy	
Culoz	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz	FELCI Claude	
Culoz	PETITE Anne-Laure	
Culoz	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	

Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	Pouvoir à Marcel BANDET
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Rossilon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Valromey sur Séran	BOLON André	Pouvoir à Pierre BROUSSART
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Excusés

Artemare	MASSÉ Emmanuel
Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	CHEVAT Jacques
Belley	GONDARD Olivier
La Burbanche	MARIÉ Patrick

Absents

Artemare	ROUX Isabelle
Belley	DA COSTA Angélica
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
Culoz	GUILLAND Marc
Talissieu	DEGUISNE Sabrina

LE QUORUM EST ATTEINT

MOUVEMENTS DE SALLE

Arrivée de monsieur Frédéric CHIFFE lors du vote de la délibération n° 5.
Sortie de Mme Francine MARTINAT lors du vote des délibérations n° 20 et 21.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 10 mars 2022.

- 1. Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2. Délibération : Information sur les décisions prises entre le 2 mars et le 5 avril 2022.
- 3. Délibération : Approbation de la charte guidant la démarche de transfert des compétences Eau potable- et Assainissement collectif.
- 4. Délibération : Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière sur la commune de Parves-et-Nattages.
- 5. Délibération : Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'extension d'une maroquinerie sur la commune de Belley.
- 6. Délibération : Validation de la nouvelle convention de fonctionnement commune / service ADS mutualisé.
- 7. Délibération : Validation des tarifs du service ADS mutualisé pour 2022.
- 8. Délibération : Demande de subvention pour des travaux d'aménagement au port de Virignin.
- 9. Délibération : Avenant n°5 à la convention de gestion de la Maison du Marais de Lavours avec l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes de démoustication.
- 10. Délibération : Approbation des comptes de gestion 2021.
- 11. Délibérations : Approbation des comptes administratifs 2021 (principal et budgets annexes).
- 12. Délibération : Affectation des résultats.
- 13. Délibération : Taux d'imposition 2022.
- 14. Délibération : Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- 15. Délibération : Taxe GEMAPI.
- 16. Délibération : Approbation du Budget primitif 2022 (principal et budgets annexes).
- 17. Délibération : Subventions aux associations et organismes divers.
- 18. Délibération : Subventions aux budgets annexes.
- 19. Délibération : Provisions pour risques sur l'exercice 2022.
- 20. Délibération : Autorisation de programme pour le projet de siège communautaire
- 21. Délibération : Tableau des emplois.

- Information sur l'avis rendu par la chambre régionale des comptes en date du 16 mars 2022.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance, remercie la commune de Culoz pour recevoir le conseil communautaire et la presse pour sa présence.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022**

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITÉ, le compte-rendu de la séance du 10 mars 2022.

1. Délibération : Désignation du secrétaire de séance

Pauline GODET demande au conseil communautaire de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne A L'UNANIMITE monsieur Jean Philippe BRUN comme secrétaire de séance.

2. Délibération : Informations sur les décisions prises

Par sa délibération n°2020-96 en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions suivantes prises entre le 2 mars et le 5 avril 2022.

- **Décisions du Bureau exécutif :**

Date	Objet	Observations	Décision formalisée
21/03	Convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs en EPS	Possibilité aux élèves de la commune de Seyssel de venir à la piscine intercommunale de Belley - Tarif de groupe appliqué soit 1,15 €/enfant.	2022-87
21/03	Convention de restauration avec le cercle mixte	Convention de restauration avec la gendarmerie nationale permettant l'accès des agents de la CCBS au cercle mixte de la caserne Sibuet qui propose des repas. Sans incidence financière pour la CCBS.	2022-88
21/03	Convention de reprise du compte épargne temps de madame Chatillon.	Suite au recrutement de Mme Chatillon, ses 30 jours de CET acquis seront désormais gérés par la CCBS. La commune de Tenay versera une compensation financière de 2 400 €.	2022-89
21/03	Convention conclue avec l'Etat pour la gestion d'aires des gens du voyage pour l'année 2022	Le montant prévisionnel de l'aide versée par l'Etat est de 21 986,27 € pour les aires de Belley Bilignin et Brégnier Cordon.	2022-90

- **Marchés publics, accords-cadres et avenants :**

Marché/avenant	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant HT	Décision
Marché 2022-00000000002-00	21/02	Contrôle technique pour l'aménagement du futur siège de la CCBS	BUREAU VERITAS 69410 Champagne en Mont d'or	9 940,00 €	2022-32
Contrat	07/03	Maintenance curative annuelle des conteneurs enterrés et semi-enterrés	ECOPA - BILOBA ENVIRONNEMENT 69720 ST BONNET DE MURE	Selon détail du bordereau de prix unitaire	2022-77
Lettre de commande	08/03	Entretien des espaces verts Lac de Virieu le Grand	ESAT LA LECHERE 01300 Belley	12 200,00 €	2022-81

Lettre de commande	08/03	Entretien des espaces verts et patrouille de surveillance de la ViaRhôna	BRIGADES NATURE AIN 01300 Belley	23 200,00 €	2022-82
Lettre de commande	08/03	Entretien des espaces verts sur les sites de la CCBS	BRIGADES NATURE AIN 01300 Belley	21 800,00 €	2022-83
Lettre de commande	08/03	Entretien des espaces verts, débroussaillage et défrichage sur les sites de la CCBS	BRIGADES NATURE AIN 01300 Belley	18 140,00 €	2022-84
Marché 2022- 0000000003-00	09/03	Travaux de signalisation horizontale sur le territoire de la CCBS	SIGNATURE 69200 Vénissieux	10 148,21 €	2022-86
Marché 2022- 0000000004-00	21/03	Exploitation du service de collecte des ordures ménagères	SUEZ RV CENTRE EST 69009 LYON Cedex	4 087 861,00 €	2022-104

- Décisions de la présidente :

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
Pôle Environnement et Technique				
02/03	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux pour la construction d'un centre aquatique	4 050,00 €	Agence départementale de l'ingénierie de l'Ain 01000 Bourg en Bresse	2022-71
03/03	Remplacement des barrières cassées sur la ViaRhona	3 984,72 €	Sotrabois 73800 Myans	2022-72
03/03	Entretien annuel des ponts	5 508,00 €	Brigades Nature Ain 01300 Belley	2022-73
03/03	Elagage commune de Marignieu	2 205,00 €	YM Entreprise 01110 Hauteville	2022-74
03/03	Elagage commune d'Izieu	6 480,00 €	Sarl Rabatel 38110 Montagnieu	2022-75
03/03	Extension électrification rurale ZA des Fours à Béon	13 500,00 €	SIEA 01000 Bourg en Bresse	2022-76
07/03	Renouvellement de la maintenance annuelle des CE et CSE	240 € par déplacement	Ecoba Biloba Environnement 69720 St Bonnet de Mure	2022-77
04/03	Nettoyage des grilles et avaloirs sur la commune de Culoz	3 294,00 €	Aoste vidange 38500 Voiron	2022-78
08/03	Entretien des espaces verts à Virieu le Grand (lac, maison de santé, ZA en Sauvy...)	14 640,00 €	Esat La Léchère 01300 Belley	2022-81
08/03	Entretien des espaces verts et patrouille de surveillance de la ViaRhona	23 200,00 €	Brigades Nature Ain 01300 Belley	2022-82
08/03	Entretien des espaces verts sur les sites de la CCBS	21 800,00 €	Brigades Nature Ain 01300 Belley	2022-83
08/03	Débroussaillage et défrichage sur les sites de la CCBS	18 140,00 €	Brigades Nature Ain 01300 Belley	2022-84
09/03	Nettoyage du réseau d'eaux pluviales sur la commune de Virignin	3 348,00 €	Alp Assainissement 38110 Cessieu	2022-85
14/03	Enfouissement complémentaire de la fibre optique sur la commune de Chazey-Bons	7 648,88 €	Orange 73000 Chambéry	2022-91
14/03	Entretien des espaces verts de l'ex décharge des Erruts	1 960,00 €	Gardoni Paysages 01350 Culoz	2022-92
14/03	Pose de clôtures à l'ex décharge des Erruts	1 175,00 €	Gardoni Paysages 01350 Culoz	2022-93
14/03	Création d'une porte d'accès au tunnel attenant à l'ex décharge des Erruts	3 600,00 €	Fontaine TP 01300 Belley	2022-94
14/03	Renouvellement licences Adobe	3 456,00 €	Olys 69760 Limonest	2022-95

14/03	Fournitures de gants et sacs pour l'opération Printemps du nettoyage	2 700,00 €	Legallais 14907 Caen Cedex	2022-96
14/03	Création d'un branchement électrique pour les bornes de recharge vélo	1 331,28 €	Enedis 42000 Saint Etienne	2022-97
18/03	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes - Marais de Marignieu	7 884,00 €	Pisano Espaces verts 20090 Ajaccio	2022-98
18/03	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes - Ruisseau des Erruts	10 720,00 €	Pisano Espaces verts 20090 Ajaccio	2022-99
18/03	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes - Le Bief de la scierie à Valromey sur Séran	5 600,00 €	Pisano Espaces verts 20090 Ajaccio	2022-100
18/03	Livret de nage	2 553,62 €	Creapub 01300 Belley	2022-101
18/03	Curage des fossés sur la commune d'Arvière en Valromey	2 450,00 €	Florian Meuriau TP 01260 Arvière en Valromey	2022-102
18/03	Signalisation des bornes de recharge - panneaux de police site multimodal de Culoz	1 071,26 €	Signature SAS 69200 Vénissieux	2022-103
18/03	Achat PH liquide pour piscine intercommunale de Belley	1 030,85 €	Drog Déco 01300 Belley	2022-105
24/03	Alimentation provisoire au tarif jaune pour l'aire de grands passages des gens du voyage	9 258,00 €	Sarl Chantelec 42380 Périgneux	2022-106
29/03	Suivi réglementaire des rejet torchère et caractérisations de biogaz à l'ex décharge des Erruts	2 040,00 €	Eira Environnement 38510 Morestel	2022-107
29/03	Gestion des DIB site déporté	2 078,00 €	Briod'Ures 01470 Briord	2022-109
04/04	Prestations topographiques pour des travaux de réhabilitation environnement et hydraulique du Séran, du Mergeais et des Rousses à Béon et Ceyzérieu	1 560,00 €	Hydrotopo 01440 Viriat	2022-116
04/04	Pompage lixiviats et inspection télévisée sur l'ex décharge des Erruts à Ceyzérieu	5 965,20 €	Sarp Centre est 69140 Rillieux la Pape	2022-117
04/04	Vidange et nettoyage du bassin de rétention de l'ex décharge des Erruts à Ceyzérieu	27 019,20 €	Sarp Centre est 69140 Rillieux la Pape	2022-118
Marchés publics				
04/03	Achat de 33 unités de publication européen BOAMP	3 240,00 €	DILA Journal Officiel 75727 Paris	2022-79
04/03	Achat d'un pack de 20 unités de publication « national »	1 843,20 €	MarchésOnline - Groupe Moniteur 92186 Anthony	2022-80
Tourisme				
04/04	Acte authentique de servitude sur la commune de Magnieu	1 128,00 €	Safact 74960 Annecy	2022-119
Finances				
31/03	Régie piscine de Belley - rajout d'un mode de recouvrement : chèques jeunes 01	/	Trésorerie d'Oyonnax	2022-115

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte, A L'UNANIMITE, des décisions présentées.

3. Délibération : Approbation de la charte guidant la démarche de transfert des compétences Eau potable et Assainissement collectif.

Pierre COCHONAT rappelle que le transfert obligatoire à la CCBS des compétences Eau potable et Assainissement collectif interviendra le 1^{er} janvier 2023.

Dans ce cadre, les orientations de la politique publique de l'eau et de l'assainissement pour l'ensemble du territoire de Bugey-Sud ont été définies et traduites par les élus dans une charte.

Cette charte fixe le cadre et la méthode pour orienter l'esprit et les actions de cette démarche de transfert qui s'étalera sur plusieurs années. Plus précisément, elle a pour objectif de fixer :

- L'engagement des acteurs vis à vis de la démarche,
- Les valeurs et principes partagés,
- Les objectifs communs,
- Les priorités techniques de la future régie,
- Les principes de travail avant, pendant et à l'issue du transfert.

Considérant la solidarité affichée par les membres du groupe de travail, cette charte prévoit notamment le transfert total des excédents et déficits des budgets actuels au moment du transfert, le principe d'un transfert progressif des compétences qui s'appuiera au moins pendant 2 ans sur les élus et agents communaux, la mise en place d'une gouvernance large et représentative dans le cadre d'un conseil d'exploitation (1 voix par commune), une convergence tarifaire progressive, l'instauration d'un tarif plancher minimum à partir du 1^{er} janvier 2023.

La charte constitue un engagement moral. Elle est susceptible d'évoluer et de s'affiner après accord entre les différentes parties, au fur et à mesure de la préparation du transfert des compétences eau et assainissement.

Il propose au conseil communautaire d'approuver cette charte des principes guidant la démarche de transfert des compétences Eau potable et Assainissement collectif à la CCBS.

INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE estime qu'il aurait été plus judicieux de débattre au préalable de cette charte au sein des conseils municipaux avant de la présenter devant le conseil communautaire.

Pierre COCHONAT précise que quasiment toutes les communes ont été visitées pour présenter cette charte, et que le débat a déjà eu lieu dans nombreux conseils municipaux.

Xavier VINCENT demande comment vont être contrôlés les excédents des communes, et quelles seront les modalités pour atteindre le prix de 1 €/m³.

Concernant les excédents, Pierre COCHONAT indique que ce sont les comptes administratifs et de gestion 2021 et 2022 qui vont servir de base pour statuer.

Concernant les tarifs, Pierre COCHONAT rappelle qu'il a été demandé aux communes en dessous de 1€ le m³ d'augmenter leur tarif pour arriver à ce plancher au 1^{er} janvier 2023. C'est ce tarif plancher qui sera la base de la convergence qui débutera après 2023

Yvette VALLIN demande si des provisions seront nécessaires avant le transfert pour les créances non recouvrables.

Pierre COCHONAT répond par l'affirmative.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la charte guidant la démarche de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la CCBS par 51 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Pascale GUILLON, Gérald CUEILLE et Thierry GUITTET).**

4. Délibération : Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière sur la commune de Parves-et-Nattages.

Franck ANDRE-MASSE informe l'assemblée que la CCBS a été sollicitée pour un avis sur la demande d'autorisation environnementale liée à l'exploitation d'une carrière de roche massive et l'extraction de pierres marbrières au lieu-dit « Le Rocheret » sur la commune de Parves-et-Nattages.

Le projet consiste à autoriser une carrière destinée à l'extraction d'enrochements, de granulats et de pierres marbrières sur une superficie d'environ 4,2 ha, dont environ 1,5 ha situés sur l'ancien site de la carrière de Parves (fin d'exploitation en 2013) qui n'a à ce jour pas réellement fait l'objet d'une remise en état. Un défrichage d'environ 1,2 ha est nécessaire.

L'activité présente les caractéristiques suivantes :

- Extraction moyenne de 52 000 tonnes/an (63 000 tonnes/an maximum) sur 30 ans.
- Installations de traitement des matériaux sur site (concassage, criblage, découpe).
- Accueil de matériaux inertes extérieurs de 10 000 tonnes/an à partir de la 13^{ème} année (total de 89 000 m³ sur 16 ans).

Lors de sa séance du 17 mars dernier, la commission Urbanisme et Planification a exprimé plusieurs questionnements par rapport à ce projet :

- Pas de réelles mesures prises pour réduire l'impact sonore de l'activité (extraction + flux routiers) : simples mesures de bruit sur site, pas d'analyse des impacts sur les axes de circulation.
- Les flux de camions sont estimés à 24 passages par jour, certaines portions empruntées ne paraissent pas adaptées à un tel flux ni au gabarit des véhicules concernés (25 tonnes).
- Les effets cumulés de ce projet sur le parc solaire situé en contiguïté du site d'exploitation ne sont pas abordés : l'exploitation des ressources naturelles sur le territoire de Bugey-Sud relève d'un mix énergétique à organiser, dans le cas d'espèce, les deux activités en immédiate proximité semblent être contre-productives (les poussières et les vibrations générées par la carrière impactent négativement la pérennité et le rendement des installations photovoltaïques).

Considérant ces éléments, il propose au conseil communautaire d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière sur la commune de Parves-et-Nattages.

Franck ANDRE-MASSE remercie les élus de la commune de Parves et Nattages pour la présentation du dossier réalisée en commission.

INTERVENTION :

Claude COMET, maire de Parves et Nattages, informe l'assemblée que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec réserves.

Elle rappelle que ce projet de carrière menace le projet de centrale photovoltaïque implanté à proximité immédiate. Par le passage de camions dans les rues étroites, il menace également la sécurité des citoyens.

Les citoyens sont contre ce projet et se sont organisés en association.

Ce site est inscrit au schéma régional des carrières pour de la pierre marbrière, mais le tonnage prévu de pierre marbrière indique que la carrière va surtout être exploitée pour du concassage.

Les élus de Parves et Nattages sont prêts à aller très loin pour empêcher ce projet. Une rencontre est sollicitée auprès de la préfète avec les élus départementaux et les parlementaires. Elle demande le soutien des élus communautaires sur ce dossier et leur participation à cette rencontre avec la préfète.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire émet, A L'UNANIMITE, un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière sur la commune de Parves et Nattages.**

5. Délibération : Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'extension d'une maroquinerie sur la commune de Belley.

Franck ANDRE-MASSE informe l'assemblée que la CCBS a été sollicitée pour un avis sur la demande d'autorisation environnementale liée à l'extension d'une maroquinerie sur la commune de Belley.

Le projet concerne l'extension d'une activité de maroquinerie implantée sur la commune de Belley, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Réorganisation des activités sur le site : nouveaux espaces de production dont un atelier de coupe, création d'une zone de logistique et de stockage, agrandissement du parking
 - o 1 217,75 m² d'extension (site existant : 3 472,75 m²).
 - o 8 206 m² de voirie et parking.
 - o 13 894 m² d'espaces verts.
- Réhabilitation du site existant : améliorer l'apport de lumière naturelle dans les ateliers, utilisation de matériaux naturels et durables, réaménagement des espaces extérieurs.

Considérant que ce projet n'est pas de nature à aggraver de manière significative les nuisances générées par l'activité sur un secteur déjà à vocation économique et d'industrie, et qu'il confortera l'activité existante de la maroquinerie, il est proposé au conseil communautaire d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale pour l'extension d'une maroquinerie sur la commune de Belley.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire émet, A L'UNANIMITE, un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale pour l'extension d'une maroquinerie sur la commune de Belley.

6. Délibération : Validation de la nouvelle convention de fonctionnement commune / service Autorisation du Droit des Sols (ADS) mutualisé.

Franck ANDRE-MASSE propose au conseil communautaire d'autoriser la signature de la convention de fonctionnement mise à jour du service mutualisé ADS.

Cette nouvelle convention permettra notamment de clarifier et de préciser le rôle de chacune des parties suite à la mise en place de la saisine par voie électronique et de la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

De plus, une adaptation des dispositions tarifaires est proposée afin de simplifier le processus administratif pour les communes. Désormais, les communes n'auront plus à valider un avenant financier par délibération chaque année : les tarifs seront validés annuellement par l'Assemblée Générale des communes adhérentes et le conseil communautaire.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte, A L'UNANIMITE, la signature d'une convention de fonctionnement du service mutualisé ADS.

7. Délibération : Validation des tarifs du service ADS mutualisé pour 2022.

Franck ANDRE-MASSE rappelle au conseil communautaire que le coût annuel du service ADS mutualisé est réparti par commune proportionnellement au nombre et au type de dossiers traités l'année précédente, avec intégration au titre du maintien du service d'une contribution fixe.

En lien avec la délibération précédente, il est nécessaire de déterminer chaque année les tarifs applicables pour chaque type d'acte

Pour l'année 2022, il propose au conseil communautaire de maintenir les tarifs en vigueur en 2021 (pour rappel, le tarif appliqué aux certificats d'urbanisme informatifs a été diminué en 2021) :

CUa	CUb	DP	PA	PC	PD
35,00 €	80,00 €	150,00 €	240,00 €	200,00 €	160,00 €

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITE, les tarifs présentés pour l'année 2022.

8. Délibération : Demande de subvention pour des travaux d'aménagement au port de Virignin.

Régis CASTIN rappelle que le site du port de Virignin connaît une fréquentation en hausse avec les touristes en séjour aux Lodges, les plaisanciers, les utilisateurs touristes ou habitants de la ViaRhôna.

Aussi, la CCBS souhaite poursuivre sa qualification du site en installant de nouvelles activités et en améliorant l'accueil des visiteurs par :

- La viabilisation d'une parcelle afin d'installer de nouvelles activités type restauration.
- La création d'une zone de stationnement 25-30 places végétalisée.
- La création d'une zone de stationnement pour les remorques à bateaux.

Il propose au conseil communautaire de valider le plan de financement suivant et d'autoriser la présidente à solliciter les aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Etat pour ces travaux d'aménagement au port de Virignin.

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Travaux de viabilisation	23 000,00 €	Région - 30%	36 647,58 €
Zone de stationnement VL 25-30 places	73 295,16 €	Etat - 24%	29 856,65 €
Zone de stationnement remorques	26 227,00 €	Autofinancement - 46 %	56 017,93 €
TOTAL	122 522,16 €		122 522,16 €

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise A L'UNANIMITE la présidente à solliciter les aides de la Région AURA et de l'Etat pour le projet de travaux d'aménagement au port de Virignin.

9. Délibération : Avenant n°5 à la convention de gestion de la Maison du Marais de Lavours avec l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes de Démoustication (EID).

Régis CASTIN rappelle que, depuis 2008, une convention a été signée avec l'EID pour la gestion de la Maison du Marais de Lavours, dont la CCBS est désormais propriétaire.

Cette convention précise notamment les moyens alloués par les parties à la convention :

- Par l'EID : versement d'un loyer de 9 147 € à la CCBS, ressources humaines affectées à la Maison du Marais, entretien courant des espaces verts.
- Par la CCBS : versement d'une subvention de 64 000 €, maintien en état des bâtiments et des équipements, ménage de la maison du marais.

L'EID a informé la CCBS de nombreuses défaillances du prestataire retenu pour le ménage suite à un marché public. Le coût annuel du ménage est de 2 384,96 € TTC.

Aussi, afin d'optimiser l'entretien des locaux, il est envisagé que l'EID assume directement cette prestation ménage. En contrepartie, la CCBS versera une subvention complémentaire à l'EID d'un montant de 2 385 € TTC annuel.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le versement de cette subvention complémentaire de 2 385 € TTC annuel à l'EID pour la réalisation du ménage de la Maison du Marais, et la signature d'un avenant n°5 à la convention de gestion de la Maison du Marais de Lavours.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise A L'UNANIMITE la signature de l'avenant n°5 à la convention avec l'EID.

Avant d'aborder les délibérations financières, Pierre ROUX remercie l'ensemble des services, et plus particulièrement le service des finances, pour le travail réalisé à l'occasion de ce cycle budgétaire. Lors de cette présentation budgétaire, il s'appuie sur le rapport budgétaire transmis à tous les conseillers communautaires.

10. Délibération : Approbation des comptes de gestion 2021 (principal et budgets annexes).

Pierre ROUX rappelle que le compte de gestion est un document issu de la comptabilité tenue parallèlement par Monsieur le Trésorier de Belley.

Ce document reflète les opérations de dépenses et de recettes réellement effectuées au cours de l'année civile précédente, et permet d'attester de la régularité des budgets.

Monsieur le Trésorier de Belley a récemment transmis les comptes de gestion de l'exercice 2021 pour le budget principal et les budgets annexes. Ils ont été visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITE, les comptes de gestion 2021.

11. Délibération : Approbation des comptes administratifs 2021 (principal et budgets annexes).

Pierre ROUX rappelle que le compte administratif reflète les opérations de dépenses et de recettes réellement effectuées au cours de l'année civile précédente.

Il demande au conseil communautaire d'approuver les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes comme suit :

600-BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 241 813,29 €	- €	326 853,33 €	- €	3 568 666,62 €
Opérations de l'exercice	15 597 550,28 €	15 898 976,98 €	4 756 070,45 €	2 489 793,02 €	20 353 620,73 €	18 388 770,00 €
TOTAUX	15 597 550,28 €	19 140 790,27 €	4 756 070,45 €	2 816 646,35 €	20 353 620,73 €	21 957 436,62 €
Résultats de clôture		3 543 239,99 €	1 939 424,10 €			1 603 815,89 €
Reste à réaliser			3 821 568,75 €	3 672 698,86 €	3 821 568,75 €	3 672 698,86 €
TOTAUX CUMULES	15 597 550,28 €	19 140 790,27 €	8 577 639,20 €	6 489 345,21 €	24 175 189,48 €	25 630 135,48 €
RESULTATS DEFINITIFS		3 543 239,99 €	2 088 293,99 €			1 454 946,00 €

601- BUDGET ZA EN SAUVY

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		- €	- €	- €	- €	- €
Opérations de l'exercice	22 710,80 €	22 710,80 €	22 710,80 €	22 710,80 €	45 421,60 €	45 421,60 €
TOTAUX	22 710,80 €	22 710,80 €	22 710,80 €	22 710,80 €	45 421,60 €	45 421,60 €
Résultats de clôture		- €		- €	- €	- €
Reste à réaliser			- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	22 710,80 €	22 710,80 €	22 710,80 €	22 710,80 €	45 421,60 €	45 421,60 €
RESULTATS DEFINITIFS		- €		- €	- €	- €

603 BUDGET ZA PRE DU PONT

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		- €	- €	- €	- €	- €
Opérations de l'exercice	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultats de clôture		- €		- €	- €	- €
Reste à réaliser			- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	- €	- €	- €	- €	- €
RESULTATS DEFINITIFS		- €		- €	- €	- €

604- BUDGET ZAC PICARDIERE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		- €	- €	- €	- €	- €
Opérations de l'exercice	1 052 785,35 €	1 052 785,35 €	1 052 785,35 €	1 048 711,24 €	2 105 570,70 €	2 101 496,59 €
TOTAUX	1 052 785,35 €	1 052 785,35 €	1 052 785,35 €	1 048 711,24 €	2 105 570,70 €	2 101 496,59 €
Résultats de clôture		- €	4 074,11 €		4 074,11 €	- €
Reste à réaliser			- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	1 052 785,35 €	1 052 785,35 €	1 052 785,35 €	1 048 711,24 €	2 105 570,70 €	2 101 496,59 €
RESULTATS DEFINITIFS		- €	4 074,11 €		4 074,11 €	

605- BUDGET ADS

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		96 080,14 €		4 044,18 €	- €	100 124,32 €
Opérations de l'exercice	230 262,28 €	244 911,00 €	- €	3 971,01 €	230 262,28 €	248 882,01 €
TOTAUX	230 262,28 €	340 991,14 €	- €	8 015,19 €	230 262,28 €	349 006,33 €
Résultats de clôture		110 728,86 €		8 015,19 €	- €	118 744,05 €
Reste à réaliser			- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	230 262,28 €	340 991,14 €	- €	8 015,19 €	230 262,28 €	349 006,33 €
RESULTATS DEFINITIFS		110 728,86 €		8 015,19 €		118 744,05 €

606-BUDGET OROFUSION

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		43,38 €	18 054,56 €		18 054,56 €	43,38 €
Opérations de l'exercice	45 516,50 €	50 500,56 €	8 664,00 €	57 183,56 €	54 180,50 €	107 684,12 €
TOTAUX	45 516,50 €	50 543,94 €	26 718,56 €	57 183,56 €	72 235,06 €	107 727,50 €
Résultats de clôture		5 027,44 €		30 465,00 €	- €	35 492,44 €
Reste à réaliser			- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	45 516,50 €	50 543,94 €	26 718,56 €	57 183,56 €	72 235,06 €	107 727,50 €
RESULTATS DEFINITIFS		5 027,44 €		30 465,00 €		35 492,44 €

607- BUDGET ATELIER OUSSON NORD

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		39 056,53 €	- €	5 670,50 €	- €	44 727,03 €
Opérations de l'exercice	79 468,03 €	93 189,00 €	68 192,74 €	67 236,00 €	147 660,77 €	160 425,00 €
TOTAUX	79 468,03 €	132 245,53 €	68 192,74 €	72 906,50 €	147 660,77 €	205 152,03 €
Résultats de clôture		52 777,50 €		4 713,76 €	- €	57 491,26 €
Reste à réaliser			- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	79 468,03 €	132 245,53 €	68 192,74 €	72 906,50 €	147 660,77 €	205 152,03 €
RESULTATS DEFINITIFS		52 777,50 €		4 713,76 €		57 491,26 €

608- BUDGET LAC VIRIEU

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		390,93 €	509,90 €	- €	509,90 €	390,93 €
Opérations de l'exercice	43 251,17 €	47 048,94 €	4 759,58 €	2 401,90 €	48 010,75 €	49 450,84 €
TOTAUX	43 251,17 €	47 439,87 €	5 269,48 €	2 401,90 €	48 520,65 €	49 841,77 €
Résultats de clôture		4 188,70 €	2 867,58 €		1 321,12 €	
Reste à réaliser			1 306,00 €	- €	1 306,00 €	- €
TOTAUX CUMULES	43 251,17 €	47 439,87 €	6 575,48 €	2 401,90 €	49 826,65 €	49 841,77 €
RESULTATS DEFINITIFS		4 188,70 €	4 173,58 €			15,12 €

609- BUDGET MAISONS MEDICALES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		363,09 €	197 448,72 €	- €	197 448,72 €	363,09 €
Opérations de l'exercice	113 022,25 €	180 560,32 €	137 811,68 €	278 331,34 €	250 833,93 €	458 891,66 €
TOTAUX	113 022,25 €	180 923,41 €	335 260,40 €	278 331,34 €	448 282,65 €	459 254,75 €
Résultats de clôture		67 901,16 €	56 929,06 €			10 972,10 €
Reste à réaliser			10 947,00 €		10 947,00 €	- €
TOTAUX CUMULES	113 022,25 €	180 923,41 €	346 207,40 €	278 331,34 €	459 229,65 €	459 254,75 €
RESULTATS DEFINITIFS		67 901,16 €	67 876,06 €			25,10 €

610 - BUDGET PORT

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		- €	41 303,40 €		41 303,40 €	- €
Opérations de l'exercice	92 999,82 €	143 610,46 €	65 134,33 €	58 242,44 €	158 134,15 €	201 852,90 €
TOTAUX	92 999,82 €	143 610,46 €	106 437,73 €	58 242,44 €	199 437,55 €	201 852,90 €
Résultats de clôture		50 610,64 €	48 195,29 €		2 415,35 €	
Reste à réaliser			2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €
TOTAUX CUMULES	92 999,82 €	143 610,46 €	108 437,73 €	58 242,44 €	201 437,55 €	201 852,90 €
RESULTATS DEFINITIFS		50 610,64 €	50 195,29 €			415,35 €

611- BUDGET SPANC

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	17 952,34 €		441,18 €		18 393,52 €	- €
Opérations de l'exercice	66 017,96 €	44 350,00 €	61 028,98 €	63 637,03 €	127 046,94 €	107 987,03 €
TOTAUX	83 970,30 €	44 350,00 €	61 470,16 €	63 637,03 €	145 440,46 €	107 987,03 €
Résultats de clôture	39 620,30 €			2 166,87 €	37 453,43 €	
Reste à réaliser			34 929,97 €	34 929,97 €	34 929,97 €	34 929,97 €
TOTAUX CUMULES	83 970,30 €	44 350,00 €	96 400,13 €	98 567,00 €	180 370,43 €	142 917,00 €
RESULTATS DEFINITIFS	39 620,30 €			2 166,87 €	37 453,43 €	

612- BUDGET ACTIPOLE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		195 848,33 €		20 487,72 €	- €	216 336,05 €
Opérations de l'exercice	275 073,38 €	292 068,88 €	158 680,96 €	132 709,26 €	433 754,34 €	424 778,14 €
TOTAUX	275 073,38 €	487 917,21 €	158 680,96 €	153 196,98 €	433 754,34 €	641 114,19 €
Résultats de clôture		212 843,83 €	5 483,98 €			207 359,85 €
Reste à réaliser			6 800,00 €	- €	6 800,00 €	- €
TOTAUX CUMULES	275 073,38 €	487 917,21 €	165 480,96 €	153 196,98 €	440 554,34 €	641 114,19 €
RESULTATS DEFINITIFS		212 843,83 €	12 283,98 €			200 559,85 €

613- BUDGET GESTION DECHETS

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		379 931,85 €		278 968,55 €	- €	658 900,40 €
Opérations de l'exercice	4 164 381,38 €	4 941 905,45 €	788 797,29 €	364 383,79 €	4 953 178,67 €	5 306 289,24 €
TOTAUX	4 164 381,38 €	5 321 837,30 €	788 797,29 €	643 352,34 €	4 953 178,67 €	5 965 189,64 €
Résultats de clôture		1 157 455,92 €	145 444,95 €			1 012 010,97 €
Reste à réaliser			61 820,50 €	105 000,00 €	61 820,50 €	105 000,00 €
TOTAUX CUMULES	4 164 381,38 €	5 321 837,30 €	850 617,79 €	748 352,34 €	5 014 999,17 €	6 070 189,64 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 157 455,92 €	102 265,45 €			1 055 190,47 €

614-BUDGET ATELIER RELAIS LA BUSSIÈRE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		35,14 €		60 108,75 €	- €	60 143,89 €
Opérations de l'exercice	8 312,00 €	8 312,00 €		42 000,00 €	8 312,00 €	50 312,00 €
TOTAUX	8 312,00 €	8 347,14 €	- €	102 108,75 €	8 312,00 €	110 455,89 €
Résultats de clôture		35,14 €		102 108,75 €	- €	102 143,89 €
Reste à réaliser			- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	8 312,00 €	8 347,14 €	- €	102 108,75 €	8 312,00 €	110 455,89 €
RESULTATS DEFINITIFS		35,14 €		102 108,75 €		102 143,89 €

615- BUDGET GEMAPI						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		- €	40 673,53 €		40 673,53 €	- €
Opérations de l'exercice	450 243,78 €	442 679,27 €	561 174,22 €	396 770,84 €	1 011 418,00 €	839 450,11 €
TOTAUX	450 243,78 €	442 679,27 €	601 847,75 €	396 770,84 €	1 052 091,53 €	839 450,11 €
Résultats de clôture	7 564,51 €		205 076,91 €		212 641,42 €	- €
Reste à réaliser			471 199,05 €	529 900,95 €	471 199,05 €	529 900,95 €
TOTAUX CUMULES	450 243,78 €	442 679,27 €	1 073 046,80 €	926 671,79 €	1 523 290,58 €	1 369 351,06 €
RESULTATS DEFINITIFS	7 564,51 €		146 375,01 €		153 939,52 €	

616- BUDGET CENTRE AQUATIQUE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		284 669,26 €		8 050 629,45 €	- €	8 335 298,71 €
Opérations de l'exercice	103 437,04 €	383 455,00 €	535 078,89 €	- €	638 515,93 €	383 455,00 €
TOTAUX	103 437,04 €	668 124,26 €	535 078,89 €	8 050 629,45 €	638 515,93 €	8 718 753,71 €
Résultats de clôture		564 687,22 €		7 515 550,56 €	- €	8 080 237,78 €
Reste à réaliser			868 369,23 €	- €	868 369,23 €	
TOTAUX CUMULES	103 437,04 €	668 124,26 €	1 403 448,12 €	7 515 550,56 €	1 506 885,16 €	8 718 753,71 €
RESULTATS DEFINITIFS		564 687,22 €		6 647 181,33 €		7 211 868,55 €

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte A L'UNANIMITE les comptes administratifs 2021 présentés.

12. Délibération : Affectation des résultats.

Pierre ROUX demande au conseil communautaire d'affecter les résultats 2021 du budget principal et des budgets annexes comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement	CA 2021	EXCEDENTS 2020
Dépenses	15 597 550,28 €	
Recettes	15 898 976,98 €	
RESULTAT	301 426,70 €	3 241 813,29 €
A affecter	3 543 239,99 €	
Investissement		
Dépenses	4 756 070,45 €	
Recettes	2 489 793,02 €	
RESULTAT	- 2 266 277,43 €	326 853,33 €
RAR 2021 à reporter	148 869,89 €	
A affecter	- 2 088 293,99 €	
AFFECTATION AU BP 2022		
RF 002	1 454 946,00 €	
RI 001	- €	
DI 001	1 939 424,10 €	
RI 1068	2 088 293,99 €	

<u>GESTION DES DECHETS</u>		Fonctionnement	Investissement				
Résultats 2021		777 524,07 €	- 424 413,50 €				
TOTAL avec EXCEDENT REPORTE 2020		1 157 455,92 €	- 102 265,45 €				
AFFECTATION BP 2022		FR 002	1 055 190,47 €	DI 001	145 444,95 €	RI 1068	102 265,45 €
<u>GEMAPI</u>		Fonctionnement	Investissement				
Résultats 2021		- 7 564,51 €	- 164 403,38 €				
TOTAL avec EXCEDENT REPORTE 2020		- 7 564,51 €	- 146 375,01 €				
AFFECTATION BP 2022		DF 002	7 564,51 €	DI 001	205 076,91 €	RI 1068	0,00 €
<u>SPANC</u>		Fonctionnement	Investissement				
Résultats 2021		- 21 667,96 €	2 608,05 €				
TOTAL avec EXCEDENT REPORTE 2020		- 39 620,30 €	2 166,87 €				
AFFECTATION BP 2022		DF 002	39 620,30 €	RI 001	2 166,87 €	RI 1068	0,00 €
<u>CENTRE AQUATIQUE BUGEY SUD</u>		Fonctionnement	Investissement				
Résultats 2021		280 017,96 €	- 535 078,89 €				
TOTAL avec EXCEDENT REPORTE 2020		564 705,18 €	6 647 181,33 €				
AFFECTATION BP 2022		FR 002	564 687,22 €	RI 001	7 515 550,56 €	RI 1068	
<u>CAMPING SITE LAC</u>		Fonctionnement	Investissement				
Résultats 2021		3 797,77 €	- 2 357,68 €				
TOTAL avec EXCEDENT REPORTE 2020		4 188,70 €	- 4 173,58 €				
AFFECTATION BP 2022		FR 002	15,12 €	DI 001	2 867,58 €	RI 1068	4 173,58 €
<u>PORT DE PLAISANCE</u>		Fonctionnement	Investissement				
Résultats 2021		50 610,64 €	- 6 891,89 €				
TOTAL avec EXCEDENT REPORTE 2020		50 610,64 €	- 50 195,29 €				
AFFECTATION BP 2022		FR 002	415,35 €	DI 001	48 195,29 €	RI 1068	50 195,29 €
<u>ADS</u>		Fonctionnement	Investissement				
Résultats 2021		14 648,72 €	3 971,01 €				
TOTAL avec EXCEDENT REPORTE 2020		110 728,86 €	8 015,19 €				
AFFECTATION BP 2022		FR 002	118 744,05 €	RI 001	8 015,19 €	RI 1068	0,00 €
<u>MAISON MEDICALE</u>		Fonctionnement	Investissement				
Résultats 2021		67 538,07 €	140 519,66 €				
TOTAL avec EXCEDENT REPORTE 2020		67 901,16 €	- 67 876,06 €				
AFFECTATION BP 2022		FR 002	25,10 €	DI 001	56 929,06 €	RI 1068	67 876,06 €
<u>ACTIPOLE BUGEY SUD</u>		Fonctionnement	Investissement				
Résultats 2021		16 995,50 €	- 25 971,70 €				
TOTAL avec EXCEDENT REPORTE 2020		212 843,83 €	- 12 283,98 €				
AFFECTATION BP 2022		FR 002	200 559,85 €	DI 001	5 483,98 €	RI 1068	12 283,98 €
<u>ZAC LA PICARDIERE</u>		Fonctionnement	Investissement				
Résultats 2021		- €	- 4 074,11 €				
TOTAL avec EXCEDENT REPORTE 2020		- €	- 4 074,11 €				
AFFECTATION BP 2022		FR 002	0,00 €	DI 001	4 074,11 €	RI 1068	0,00 €
<u>ATELIER RELAIS OUSSON NORD</u>		Fonctionnement	Investissement				
Résultats 2021		13 720,97 €	- 956,74 €				
TOTAL avec EXCEDENT REPORTE 2020		52 777,50 €	9 427,52 €				
AFFECTATION BP 2022		FR 002	52 777,50 €	DI 001	4 713,76 €	RI 1068	0,00 €
<u>AR OROFUSION</u>		Fonctionnement	Investissement				
Résultats 2021		4 984,06 €	48 519,56 €				
TOTAL avec EXCEDENT REPORTE 2020		5 027,44 €	30 465,00 €				
AFFECTATION BP 2022		FR 002	5 027,44 €	RI 001	30 465,00 €	RI 1068	0,00 €

	Fonctionnement	Investissement			
ZA PRE DU PONT					
Résultats 2021	- €	- €			
TOTAL avec EXCEDENT REPORTE 2020	- €	- €			
AFFECTATION BP 2022	FR 002	0,00 €	RI 001	0,00 €	RI 1068 0,00 €
ATELIER RELAIS LA BUSSIÈRE					
Résultats 2021	- €	42 000,00 €			
TOTAL avec EXCEDENT REPORTE 2020	35,14 €	102 108,75 €			
AFFECTATION BP 2022	FR 002	35,14 €	RI 001	102 108,75 €	RI 1068 0,00 €
ZA EN SAUVY					
Résultats 2021	- €	- €			
TOTAL avec EXCEDENT REPORTE 2020	- €	- €			
AFFECTATION BP 2022	FR 002	0,00 €	RI 001	0,00 €	RI 1068 0,00 €

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, l'affectation des résultats présentée.

13. Délibération : Taux d'imposition 2022.

Pour l'année 2022, Pierre ROUX propose au conseil communautaire de voter les taux suivants, identiques à ceux de l'année 2021 :

- Taxe sur le foncier bâti : 3.57 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 11.97 %
- Cotisation foncière des entreprises : 24.74 %

INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE demande des explications sur la disparité de la taxe d'habitation de la CCBS par rapport aux autres groupements à fiscalité propre.

Maria PILLOUD indique que l'écart provient des choix politiques faits sur le précédent mandat de ne pas augmenter la fiscalité.

De façon à optimiser les recettes et parvenir à réviser les attributions de compensation, Gérald CUEILLE estime qu'il faut retravailler les bases locatives d'ici 2026.

Concernant l'évolution de la fiscalité, Pauline GODET rappelle que les taux n'ont pas augmenté depuis 2017. Avec le recul, n'aurait-il pas été judicieux d'opter pour une augmentation raisonnée et régulière ?

Pour 2022, compte tenu du contexte économique et de la situation internationale, le levier fiscal ne sera pas activé. Il le sera peut-être dans le futur, en fonction des orientations et des choix liés au projet de territoire. De plus, même si elles « n'alimentent pas » le budget général, la taxe GEMAPI a été créée et la TEOM augmentée en 2021, et cela impacte directement le budget des ménages.

Pauline GODET insiste ensuite sur la nécessité d'optimiser les recettes de la CCBS et sur la volonté affirmée d'avoir moins recours à des cabinets extérieurs.

L'objectif est désormais d'internaliser certaines études et de capitaliser sur des compétences internes. C'est dans ce cadre qu'il est proposé de recruter un directeur financier en 2022 pour pousser encore le niveau d'analyse budgétaire. C'est dans ce cadre également que le service marchés publics a été structuré par le recrutement de 2 agents pour optimiser les achats de la CCBS.

A ce sujet, Thomas FAUQUET qui travaille en binôme avec Christine PELISSIER sur les marchés publics est présenté à l'assemblée.

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITE, les taux d'imposition 2022.

14. Délibération : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Pour 2022, Pierre ROUX propose au conseil communautaire de voter un taux de TEOM identique à celui de l'année 2021, soit 9.31%.

Le produit attendu de 3 645 776.45 € sera intégré dans le budget annexe « gestion des déchets ».

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITE, le taux de la TEOM pour 2022.

15. Délibération : Taxe GEstion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI).

Pour 2022, Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à hauteur de 350 000 €, produit identique à celui voté pour 2022, afin de répondre à la forte demande des communes, concrétiser l'ambition environnementale de la CCBS et assurer le paiement des cotisations syndicales du SHR (Syndicat du Haut Rhône) et du SYDCEHR (Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Crues du Haut Rhône).

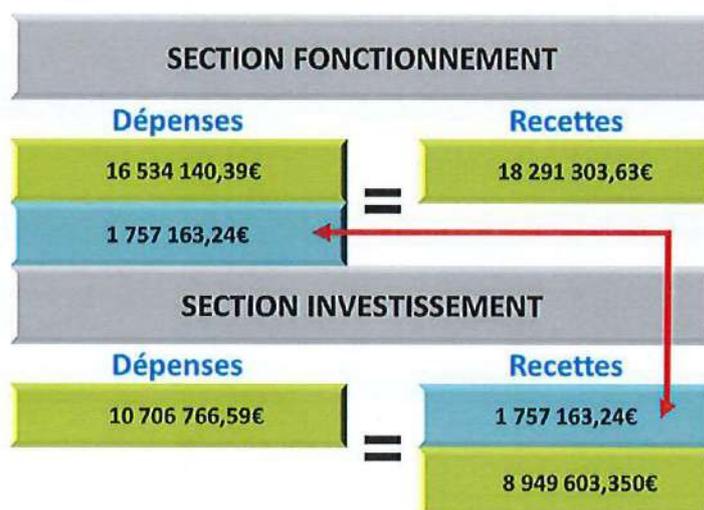
Le produit attendu sera intégré dans le budget annexe « GEMAPI ».

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire arrête, A L'UNANIMITE, le produit de la taxe GEMAPI à hauteur de 350 000 € pour 2022.

16. Délibération : Approbation du Budget primitif 2022 (principal et budgets annexes).

Suite au débat d'orientation budgétaire organisé le 10 mars 2022, Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'adopter les budgets 2022 comme suit :

- BUDGET PRINCIPAL :



- BUDGETS ANNEXES :

BUDGETS PRIMITIFS 2022	GESTION DES DECHETS	GEMAPI	SPANC	CENTRE AQUATIQUE BUGEY SUD
	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement
Total dépenses de fonctionnement	5 940 856,50 €	665 892,83 €	135 097,81 €	564 687,22 €
023 - Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	700 851,85 €	71 698,99 €	- €	453 422,77 €
Total recettes de fonctionnement	5 940 856,50 €	665 892,83 €	135 097,81 €	564 687,22 €
	Investissement	Investissement	Investissement	Investissement
Total dépenses d'investissement	1 275 330,30 €	1 559 975,36 €	135 663,84 €	9 618 973,33 €
Total recettes d'investissement	1 275 330,30 €	1 559 975,36 €	135 663,84 €	9 618 973,33 €
021 - Virement de la sect° de fonctionnement en recettes d'investissement	700 851,85 €	71 698,99 €		453 422,77 €

BUDGETS PRIMITIFS 2022

	CAMPING SITE LAC Virieu le Grand	PORT DE PLAISANCE virignin	ADS	MAISONS MEDICALES CULOZ ET VIRIEU LE GRAND
	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement
Total dépenses de fonctionnement	130 715,12 €	228 332,35 €	455 749,86 €	204 431,10 €
023 - Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	33 600,00 €	111 278,93 €	- €	38 756,81 €
Total recettes de fonctionnement	130 715,12 €	228 332,35 €	455 749,86 €	204 431,10 €
	Investissement	Investissement	Investissement	Investissement
Total dépenses d'investissement	67 795,01 €	205 943,05 €	12 181,19 €	173 983,87 €
Total recettes d'investissement	67 795,01 €	205 943,05 €	12 181,19 €	173 983,87 €
021 - Virement de la sect° de fonctionnement en recettes d'investissement	33 600,00 €	111 278,93 €	- €	38 756,81 €

BUDGETS PRIMITIFS 2022

	ACTIPOLE BUGEY SUD VIRIGNIN	ZAC LA PICARDIERE VIRIGNIN	ATELIER RELAIS OUSSON NORD BELLEY	AR OROFUSION GROLEE SAINT BENOIT
	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement
Total dépenses de fonctionnement	469 382,12 €	1 082 787,50 €	145 023,50 €	60 941,44 €
023 - Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	33 891,30 €		- €	- €
Total recettes de fonctionnement	469 382,12 €	1 082 787,50 €	145 023,50 €	60 941,44 €
	Investissement	Investissement	Investissement	Investissement
Total dépenses d'investissement	183 043,28 €	1 052 785,35 €	71 949,76 €	69 594,00 €
Total recettes d'investissement	183 043,28 €	1 052 785,35 €	71 949,76 €	69 594,00 €
021 - Virement de la sect° de fonctionnement en recettes d'investissement	33 891,30 €		- €	- €

BUDGETS PRIMITIFS 2022

	ZA PRE DU PONT BRENS	ATELIER RELAIS LA BUSSIERE HOTONNES	ZA EN SAUVY VIRIEU LE GRAND
	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement
Total dépenses de fonctionnement	123 461,92 €	15 000,00 €	48 573,00 €
023 - Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement			
Total recettes de fonctionnement	123 461,92 €	15 000,00 €	48 573,00 €
	Investissement	Investissement	Investissement
Total dépenses d'investissement	123 461,92 €	224 108,75 €	22 710,80 €
Total recettes d'investissement	123 461,92 €	224 108,75 €	22 710,80 €
021 - Virement de la sect° de fonctionnement en recettes d'investissement			

INTERVENTIONS :

- BUDGET PRINCIPAL :

Pauline GODET rappelle que ce budget a été élaboré dans un cadre contraint, lié notamment à la situation internationale, qui entraîne notamment une augmentation importante des fluides.

Ce budget est également marqué par le transfert de l'eau et de l'assainissement : les études liées aux schémas directeurs et certains recrutements sont encore portés par le budget général en 2022 avant d'être repris l'année prochaine dans le budget annexe.

Concernant les recrutements liés au transfert de l'eau et de l'assainissement, Xavier VINCENT demande s'il n'est pas possible d'avoir recours à du personnel actuellement dans les communes pour pourvoir les postes ouverts.

Pauline GODET précise que les communes (notamment Belley et Culoz) doivent faire face à des départs auxquels il faut pallier.

Pascale GUILLON demande à quel moment les communes vont être sollicitées pour le remboursement concernant les schémas directeurs Eau et assainissement

Maria PILLOUD répond que tout devra être soldé au 31/12/2022 avant le transfert.

- BUDGET ANNEXE « CENTRE AQUATIQUE :

Suite à la plus-value constatée actuellement sur les matériaux, Stéphanie MARCHAND demande quelle sera le montant de l'enveloppe supplémentaire en cas de dépassement. De plus, elle souhaite connaître la date de publication du DCE.

Thierry VERGAIN répond que l'enveloppe budgétaire finale sera définie collectivement suite l'ouverture des offres. Le dossier de consultation sera au JO à la fin du mois.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte les budgets primitifs 2022 :**

A LA MAJORITE : pour le budget principal (une abstention de Didier VINETTE),

A LA MAJORITE : pour le budget annexe centre aquatique (3 ABSTENTIONS de Bruno FORT, Thierry GUITTET et Claude JUILLET),

A L'UNANIMITE pour tous les autres budgets.

A l'issue du vote du budget principal, Pauline GODET remercie le conseil communautaire pour sa confiance. Ce budget 2022 est un budget volontaire, avec beaucoup de projets, dans un contexte instable.

Elle appelle les élus à poursuivre le travail collectif.

17. Délibération : Subventions aux associations et organismes divers.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire de se prononcer sur le versement des subventions suivantes aux associations et organismes divers pour l'année 2022.

- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :

Structures	Thèmes	Montants
6574- Subvention de fonctionnement versée aux associations		
SPORT		25 500,00 €
Ain Bugey Valromey Tour : course	Sport	13 000,00 €
Ain Bugey Valromey Tour : sponsoring	Sport	9 000,00 €
UCCB - sponsoring	Sport	600,00 €
Cyclo Bugey - Randonnées des lacs en Bugey	Sport	1 000,00 €
Les Intenses Sessions- Hivernal Retord Trail	Sport	1 000,00 €
Moto Club Belleysan -Trophée de zone -	Sport	400,00 €
Ain Roc : coupe de l'Ain	Sport	500,00 €
TOURISME CULTURE PATRIMOINE		26 900,00 €
Bugey Sud Actif- les mardis spectacles	Culture	1 000,00 €
Archéologie préhistorique entre Rhône et Saône- journées nationales	Patrimoine	400,00 €
Théâtre de la Chrysalide - La Chrysalide en Bugey"	Culture	1 000,00 €
Engrangeons la musique	Culture	500,00 €

Cercle amical de Songieu - "Fouilles Chateaneuf"	Patrimoine	1 000,00 €
Brass at Home - Festival Bugey en Musique	Culture	1 500,00 €
Val'Muse -Résidence	Culture	5 000,00 €
Patrimoine des Pays de l'Ain -L'Ain de château en château	Patrimoine	1 000,00 €
Les Arroseurs- Les Arroseurs font leur cirque -	Culture	3 000,00 €
Observatoire Astronomie Nature du Valromey -La Nuit des étoiles	Culture	2 000,00 €
Foyer Rural de Ceyzérieu -Concerts de musique classique	Culture	1 000,00 €
Metal in Veins -NEW BLOOD FEST	Culture	1 000,00 €
Comité des fêtes de Pollieu - "Pollieu de vie et de paroles"	Patrimoine	500,00 €
Maison d'Izieu - la lanterne magique des enfants d'Izieu	Patrimoine	1 000,00 €
Ain tourisme (convention label vignoble découvertes (5 000 €/an/3 ans))	Tourisme	5 000,00 €
Obatala : Only Music Mood Makers	Culture	1 000,00 €
Ecole de musique de l'Arène : concert de flûtes	Culture	500,00 €
Association Montessori du Valromey : Roma ! La comédie latine en - jeux	Culture	500,00 €
Structures	Thèmes	Montants
ECONOMIE		69 641,00 €
Initiative Bugey -"Participation créateurs et repreneurs d'entreprises"	Economique	41 500,00 €
Bugey Développement Salon Smile	Economique	15 000,00 €
CAE "La Batisse "	Economique	2 521,00 €
Bugey Développement (IMPUL'S) WIN01 : soirée événement économie	Economique	3 000,00 €
SOLIDARITE PAYSANS RHONE ALPES	Economique	300,00 €
AFOCG 01- "l'Ain de ferme en ferme"	Economique	500,00 €
ADDEAR -projet d'animation local via LEADER 2022-2023	Economique	2 520,00 €
Groupement de défense sanitaire de l'Ain (GDS) lutte frelons asiatiques	Environnement	4 300,00 €
MOBILITE		18 500,00 €
OLEVELO : SRAV pour écoles et achat matériel	mobilité	8 500,00 €
LUSIE 01 : mobilité solidaire	mobilité	10 000,00 €
SOCIAL		212 086,16 €
ADAPA	Social	24 840,00 €
ADMR VALROMEY	Social	6 000,00 €
ADMR BELLEY		8 865,00 €
AIN DOMICILE SERVICE	Social	6 000,00 €
Mission Locale jeunes (ajustement convention conseil communautaire du 25/11/2021 participation 1 €/habitant)	Social	40 707,00 €
Politique Ville : action appel à projet primo arrivants	Social	8 000,00 €
ADIL de l'Ain (information sur le logement)	Social	3 500,00 €
Entre autres (action politique de la ville - projet Bugey Monde)	Social	3 000,00 €
WIMOOV (action politique de la Ville : plateforme d'écomobilité inclusive Bugey Sud)	Social	7 500,00 €
SCOP GO ON (action politique de la Ville primo arrivants)	Social	68 000,00 €
ADSEA 01 (action politique de la ville : participation prévention primaire (convention 2020 à 2022)	Social	20 000,00 €
Conseil citoyen quartiers prioritaires	Social	750,00 €
Association Tremplin (SIAO) (action politique de la ville : action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées : convention 2020 à 2022)	Social	3 444,16 €
Association Ecoute joie et santé de l'Ain	Social	150,00 €
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Bugey Sud	Social	500,00 €
ALFA 3A - Clauses sociales sur le territoire dans les marchés publics (convention du 23/06/2020 - subvention 3 610 €/an - rappel 3 ans	Social	10 830,00 €
POLITIQUE DE L'HABITAT - PCAET OPAH		83 524,00 €
ALEC 01 - action Rénov + 2021	Politique habitat	31 233,00 €

ALEC 01 - action Rénov + 2022	Politique habitat	52 291,00 €
TOTAL IMPUTATION 6574		436 151,16 €

Structures	Thèmes	Montants
65737- Subvention de fonctionnement versée aux autres établissements publics locaux établissements		
Office de tourisme Bugey Sud	Tourisme	329 000,00 €
EID (Maison du marais de Lavours)	Environnement	64 000,00 €
EID (Maison du marais de Lavours) : ménage	Environnement	2 385,00 €
TOTAL IMPUTATION 65737		395 385,00 €

65733- Subvention de fonctionnement versée au Département		
Département de l'Ain subvention poste éducateur (convention prévention spécialisée 2019-2021) solde 2021	Social	9 060,35 €
Département de l'Ain subvention poste éducateur (convention prévention spécialisée 2022-2024)	Social	18 123,00 €
TOTAL IMPUTATION 65733		27 183,35 €

657341 - Subvention aux collectivités		
Ville de Belley : Les Epicuriennes de Belley - festival de la gastronomie	Patrimoine	6 000,00 €
Ville de Belley : Action Belley en Lumière	Patrimoine	3 000,00 €
TOTAL IMPUTATION 657341		9 000,00 €

65548 - autres contributions		
CC HAUT BUGEY AGGLOMERATION - Dispositif replantation forestière (convention 2020-2023)	Agriculture et Forêt - PAAT	18 000,00 €
SEMA - Contribution plan pastoral de 2022 à 2026		8 378,00 €
TOTAL IMPUTATION 65548		26 378,00 €

6557 - contribution politique de l'habitat		
DPT 01	Politique habitat	5 692,00 €
TOTAL IMPUTATION 657341		5 692,00 €

TOTAL GENERAL DU CHAPITRE 65		899 789,51 €
-------------------------------------	--	---------------------

Structures	Thèmes	Montants
7398 Reversement, restitutions et prélèvement divers		
Office de tourisme Bugey Sud (reversement taxe de séjour au titre de l'année 2020)	Culture	83 979,00 €
TOTAL IMPUTATION 7398		83 979,00 €

- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Structures	Thèmes	Montants
2041582- Subvention d'équipement aux organismes publics		
ECONOMIE		121 709,00 €
SIEA : extension réseau fibre (convention 2020 -2035)	Economie	108 209,00 €
SIEA : extension électrification rural ZA "Les Fours" Béon	Economie	13 500,00 €
20422- Subvention d'équipement aux personnes de droit privé		
TOURISME		72 590,00 €
Allo réparation : aménagement d'un local activité vélo à Belley (D-2021-145)	Tourisme	8 548,00 €
Claie des sens : création d'un gîte 6 lits à Haut Valromey (D-2021-144)	Tourisme	17 016,00 €

M. Gaillard : création d'un gîte PMR 6 lits à Valromey sur Séran (D-2021-144)	Tourisme	11 289,00 €
M. La Batie : création d'un gîte 6 lits à Arvière en Valromey (D-2021-144)	Tourisme	15 737,00 €
M. De Seyssel : création de 5 chambres d'hôtes à Magnieu (D-2021-144)	Tourisme	20 000,00 €
TOTAL GENERAL DU CHAPITRE 204		194 299,00 €

INTERVENTION :

Xavier VINCENT s'étonne que 5 000 € soit attribué à Ain tourisme alors qu'aucune demande n'a été formulée.

Régis CASTIN précise que cela correspond au renouvellement du label Vignobles et Découvertes.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve A L'UNANIMITE les subventions proposées.

18. Délibération : Subventions aux budgets annexes.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire de se prononcer sur le versement de subventions nécessaires à l'équilibre des budgets annexes.

Subventions du budget principal aux budgets annexes	article du budget principal	article du budget annexe	Subventions versées en 2021	Propositions budget primitif 2022
ZAC PICARDIERE	6521	774	- €	63 030,00 €
ZA PRE DU PONT	6521	774	- €	- €
ZA EN SAUVY	6521	774	- €	- €
ATELIER-RELAIS Ousson nord	6521	7552		- €
ATELIER RELAIS La bussière	6521	7552	- €	- €
OROFUSION	6521	7552	- €	- €
CAMPING SITE DU LAC DE VIRIEU	6521	7552	44 300,00 €	126 200,00 €
PORT PLAISANCE	6521	7552	97 000,00 €	170 357,00 €
MAISONS MEDICALES	6521	7552	56 500,00 €	79 453,00 €
ACTIPOLE	6521	7552	116 500,00 €	28 200,00 €
GEMAPI	6521	7552	305 039,00 €	- €
Centre aquatique Bugey Sud	6521	7552	383 455,00 €	- €
TOTAL			1 002 794,00 €	467 240,00 €

Remboursement des avances des budgets annexes au budget principal	article du budget principal	article du budget annexe	Subventions versées en 2021	Propositions budget primitif 2022
ZAC PICARDIERE	276351	168751	- €	197 478,74 €
Gestion des déchets	276351	168751	373 100,00 €	- €
ZA PRE DU PONT	276351	1678	- €	- €
ZA EN SAUVY	27638	1678	- €	22 710,80 €
TOTAL			373 100,00 €	220 189,54 €

Avances du budget principal aux budgets annexes	article du budget principal	article du budget annexe	Subventions versées en 2021	Propositions budget primitif 2022
ZAC PICARDIERE	276351	168751	38 039,96 €	- €
ZA PRE DU PONT	276351	1678	- €	- €
ZA EN SAUVY	276351	1678	3 665,11 €	- €
TOTAL			41 705,07 €	- €

Reversement des budgets annexes au budget principal	article du budget principal	article du budget annexe	réalisation 2021	budget primitif 2022
ZA en Sauvy	7551	6522	- €	25 862,20 €

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, les subventions présentées.

19. Délibération : Provisions pour risques sur l'exercice 2022.

Conformément à l'article R2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), Pierre ROUX rappelle au conseil communautaire qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants :

- 1° Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance, une provision est constituée à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;
- 2° Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. ;
- 3° Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Aussi, pour l'exercice 2022, il propose au conseil communautaire de procéder au provisionnement de de 520 000 € sur le budget principal et de 10 000 € sur le budget annexe « gestion des déchets » pour prendre en compte les contentieux suivants en cours :

- Entre la commune de Magnieu et la CCBS, concernant les attributions de compensation.
- Entre des agents et la CCBS, concernant des situations individuelles.
- Entre un contribuable et la CCBS, concernant l'accès aux conteneurs semi-enterrés d'ordures ménagères.

La constitution d'une provision pour litige et contentieux n'équivaut en aucun cas à la reconnaissance par la CCBS de sommes dues.

La constitution de cette provision permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise.

A contrario, la reprise de provision constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte, A L'UNANIMITE, de constituer une provision pour risques d'un montant de 530 000 €.**

20. Délibération : Autorisation de programme et crédit de paiement pour le projet de siège communautaire.

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales, Pierre ROUX rappelle au conseil communautaire que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Les AP permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets projets », valorisés ensuite chaque année par des CP. Cette procédure AP/CP est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire qui permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt.

Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés. Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, DM, CA) dans un souci de transparence, de bonne gestion (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour mettre en place cette procédure AP/CP pour le projet du siège communautaire, dont le coût est estimé à 3 000 000 €, selon les modalités suivantes :

Codification opération ventilation analytique	Projet	Opération	AP/Total opération TTC
En cours	Construction d'un siège (Transformation de l'ancien EHPAD Hôpital de Belley en siège communautaire)	Siège communautaire	3 000 000,00€
Crédits de paiements dépenses	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Dépenses prévisionnelles	300 000,00€	2 150 000,00€	550 000,00€
Crédits de paiements recettes	BP 2022	BP 2023	BP 2024
FCTVA		164 040,00€	164 040,00€
Subventions attendues (CRTE/REGION/DEPARTEMENT°		500 000,00€ 700 000,00€	150 000,00€
Autofinancement CCBS	300 000,00€	785 960,00€	235 960,00€

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, la présidente à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.

21. Délibération : Tableau des emplois.

Pauline GODET demande au conseil communautaire de se prononcer sur le tableau des effectifs des emplois permanents de la CCBS, qui présente les modifications suivantes à compter du 1^{er} mai 2022 :

- Futur service eau et assainissement :
 - Création d'un poste de responsable du futur service études et travaux eau et assainissement.
 - Création d'un poste de responsable du futur service relation usagers eau et assainissement.
 - Création d'un poste de chargé d'opération études et travaux eau et assainissement.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, la modification du tableau des emplois.

TOUR DE TABLE

Pauline GODET informe l'assemblée que la CCBS a saisi la chambre régionale des comptes (CRC) le 11 février 2022 au motif qu'une dépense obligatoire liée aux AC n'a pas été inscrite au budget de la commune de Magnieu.

Dans son avis du 16 mars 2022, la CRC a dit que la dépense de 1 959 783,79 € objet de la saisine n'avait pas un caractère obligatoire pour la commune de Magnieu au regard du caractère sérieux de la contestation dont elle fait l'objet. En conséquence, il n'y a pas lieu de mettre en demeure la collectivité d'inscrire ladite dépense à son budget.

Thierry GUITTET précise que cela fait deux fois que la CRC se prononce dans ce sens. Il relève le caractère sérieux de la contestation de la commune de Magnieu, et espère que le juge d'appel aura la même lecture de ce dossier.

Concernant le contrôle de la CRC sur les comptes de la CCBS, Pauline GODET informe le conseil communautaire que le rapport définitif vient d'être réceptionné et qu'il sera présenté lors de la prochaine séance du mardi 17 mai 2022.

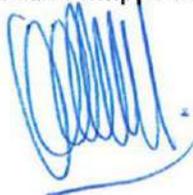
Compte tenu du retard pris pour les travaux, Pauline GODET rappelle que les gens du voyage seront installés cet été sur le terrain du futur centre aquatique.

Elle fait ensuite un point d'avancement sur l'aire d'accueil. La SAFER a été missionnée par la CCBS pour négocier avec Madame DELBE pour son terrain situé à Arboys-en-Bugey. Elle a autorisé la CCBS à entreprendre les études et sondages nécessaires.

Francine MARTINAT demande aux élus d'accueillir chaleureusement Frédéric WHEELER à chaque étape de son marathon reliant les 43 communes et mairies de Bugey-Sud. Son arrivée est prévue samedi midi à l'Office du Tourisme.

La séance est levée à 21h24.

Le secrétaire de séance,
Jean Philippe BRUN



La présidente,
Pauline GODET

